

RAPPORT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce rapport répond à cette obligation pour la Commune. Il sera, comme la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Le budget 2023 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 22 février 2023.

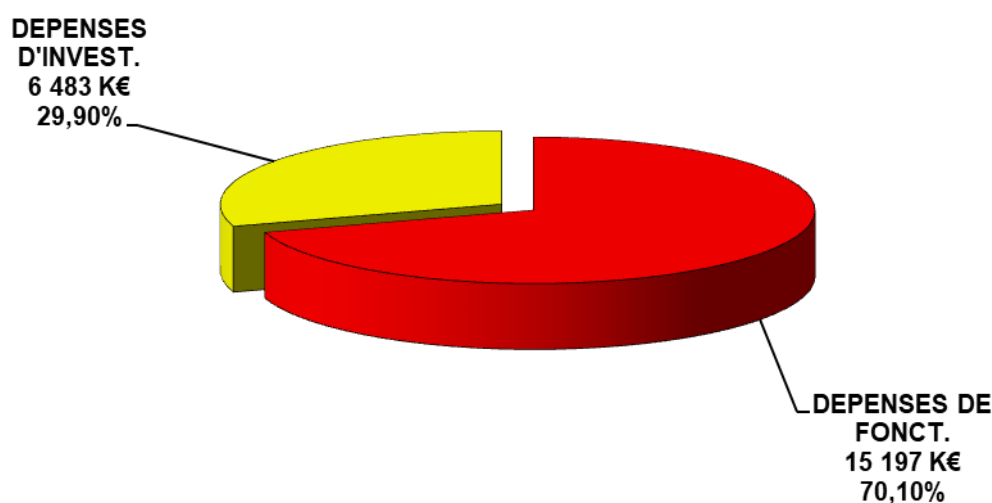
Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de maîtriser le niveau de la masse salariale,
- de réaliser des économies d'échelle,
- d'atténuer le montant du capital à emprunter en inscrivant ultérieurement des subventions attendues auprès des différents partenaires (Etat, MEL,...) lorsque celles-ci auront été accordées.

Il est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2022.

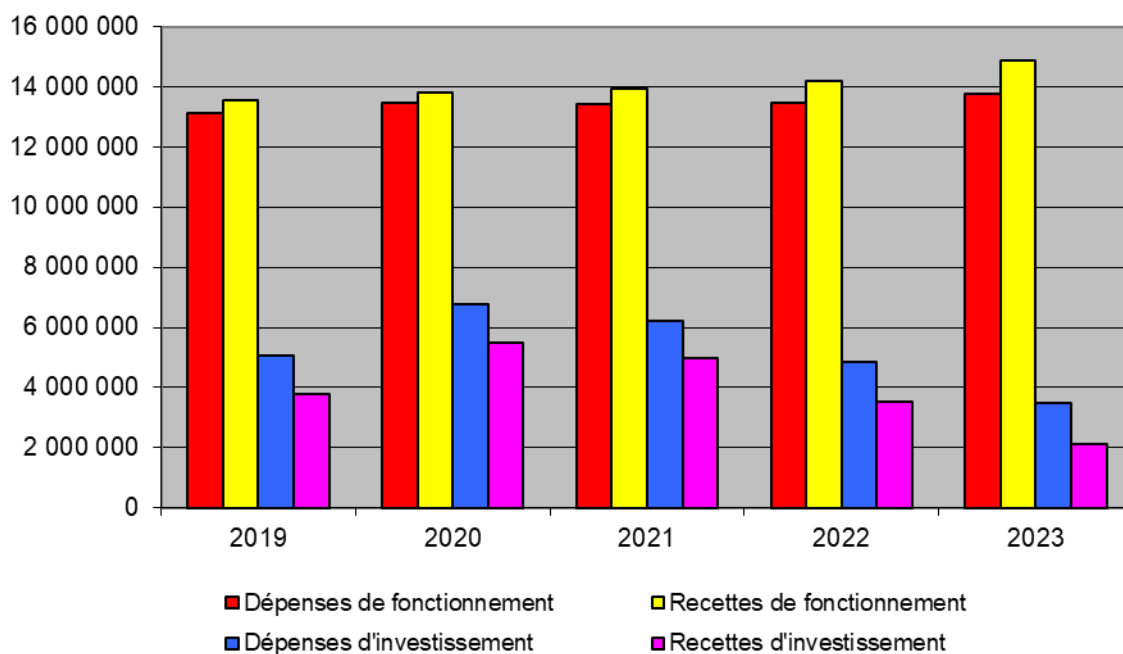
1. Vue globale

La masse budgétaire du budget primitif 2023 est de 21 680 177,55 €, fonctionnement et investissement confondus.



Evolution des Budgets Primitifs Opérations réelles 2019-2023 (hors 1068)

LIBELLE	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement	13 139 736	13 459 557	13 438 307	13 462 446	13 775 311
Recettes de fonctionnement	13 552 625	13 791 218	13 936 822	14 175 467	14 899 061
Dépenses d'investissement	5 076 832	6 766 102	6 235 250	4 865 520	3 474 671
Recettes d'investissement	3 806 251	5 513 375	4 970 099	3 549 812	2 110 121

**2. Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 15 197 460,97 € (y compris les opérations d'ordre) et est en hausse par rapport à 2022, + 1,96 % (14 904 649,74 €).

• Dépenses

LIBELLE	2019	2020	2021	2022	2023
011	2 924 903	3 092 461	3 041 917	3 043 423	3 208 574
012	7 974 326	8 145 833	8 198 991	8 257 115	8 386 990
65	1 933 717	1 939 273	1 938 879	1 929 608	1 925 947
66	264 000	239 000	236 000	226 000	233 000
67/68	42 790	42 990	22 520	6 300	20 800
TOTAL	13 139 736	13 459 557	13 438 307	13 462 446	13 775 311

Les dépenses réelles de fonctionnement (13 775 311 €) augmentent globalement de + 2,32% (+ 312 865 €).

Elles se décomposent comme suit :

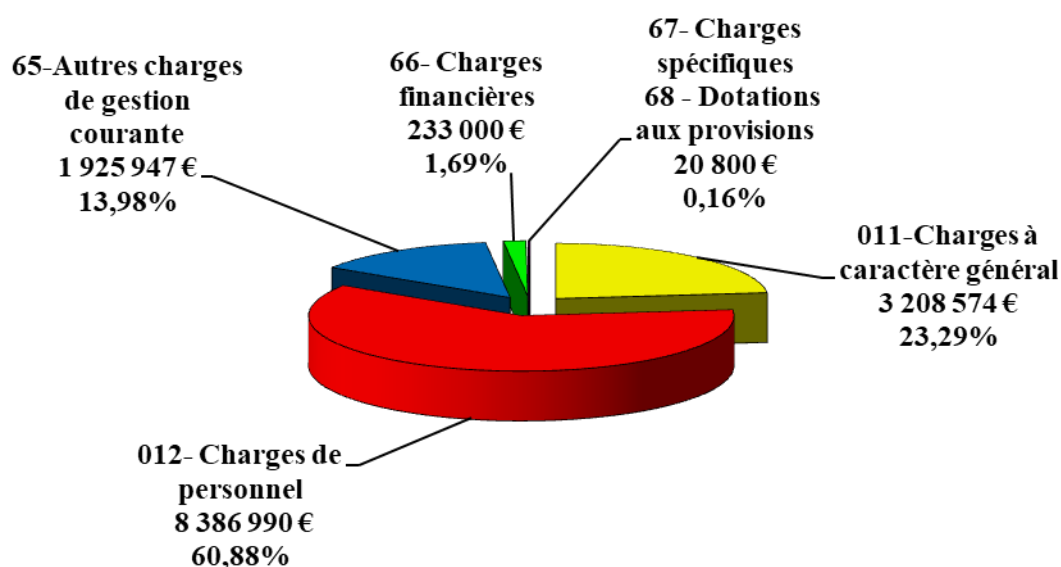
Les charges à caractère général (011) augmentent à 3 208 574 € au lieu de 3 043 423 € liés à l'augmentation des tarifs des fluides et des matières premières.

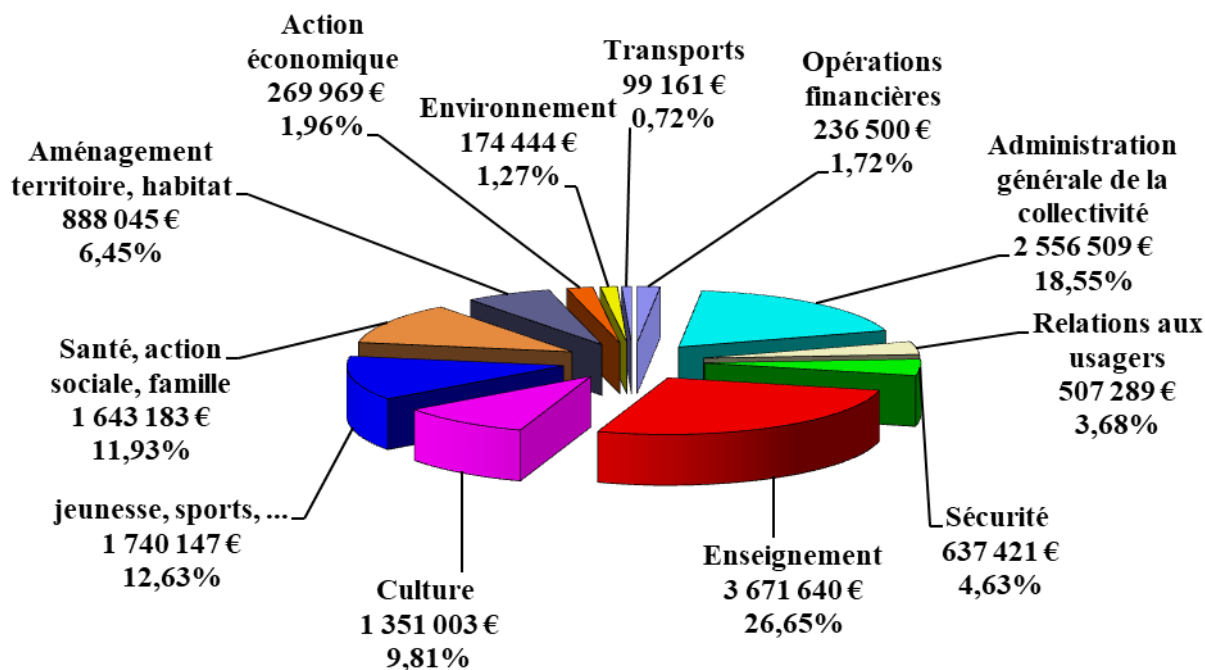
Les dépenses de personnel (012) : c'est le premier poste de dépenses par importance. Il est majoré de + 1,57% soit + 129 875 €. Cette hausse s'explique, entre autres, par la revalorisation du point d'indice de 3,5% et la reprise du personnel du FLPA en année pleine.

Les subventions et participations (65) diminuent légèrement à - 0,19% (1 925 947 € au lieu de 1 929 608 €). Les subventions aux ménages diminuent de 8 000 € (les crédits d'aides au développement durable sont transférés au chapitre 011). Par contre, les subventions augmentent de + 2 804 € (association les Petits Chaperons Rouges...), ainsi que les contributions aux organismes de regroupement : + 5 000 € (participation SIVU école le Petit Prince).

Les charges financières (66) s'établissent à 233 000 € au lieu de 226 000 € en 2022.

Les charges spécifiques (67) et Dotations aux amortissements et provisions (68) : 20 800 €.



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

(1) Les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies et le cimetière.

- Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 899 061 € en hausse de + 5,10% et se répartissent comme suit :

LIBELLE	2019	2020	2021	2022	2023
013	24 928	33 791	28 794	25 000	25 000
70	722 230	759 030	756 430	758 825	770 500
73/731	9 779 602	9 938 337	9 915 159	9 873 046	10 449 949
74	2 927 856	2 966 277	3 157 235	3 473 596	3 610 687
75	94 009	89 783	75 204	45 000	42 925
77	4 000	4 000	4 000		
TOTAL	13 552 625	13 791 218	13 936 822	14 175 467	14 899 061

Atténuations de charges (013) : il s'agit des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie professionnelle et accidents de travail.

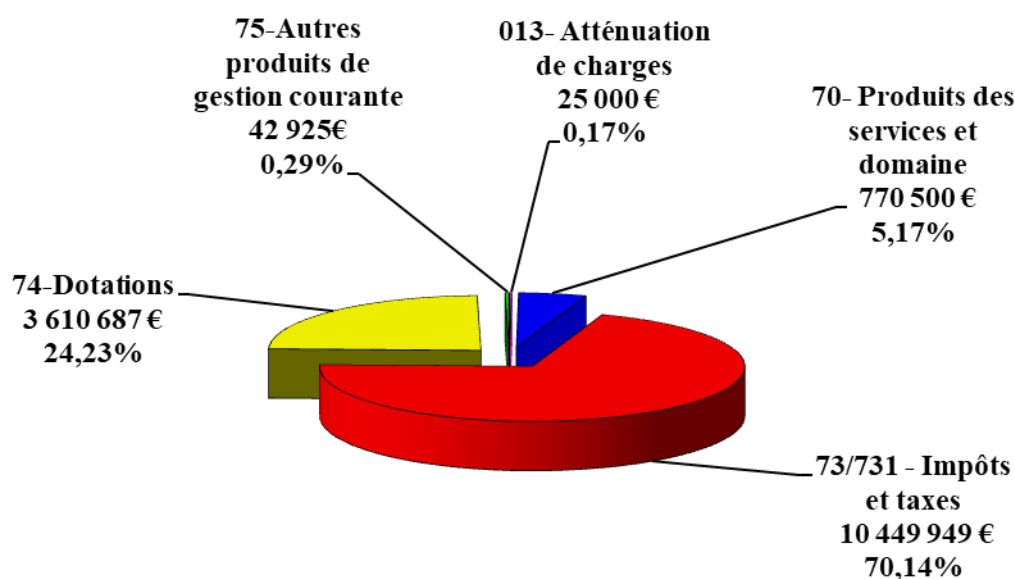
Les produits des services et domaine (70) : ils augmentent légèrement.

Les impôts et taxes (73/731) : le montant de 6 885 478 € prévu au compte 73111 n'est qu'une estimation n'ayant pas encore reçu l'état fiscal transmis par les services de l'Etat. Cette prévision a été établie avec une revalorisation des bases d'imposition de 7,1%. Les autres impôts restent stables à part la taxe communale sur les droits de mutation qui augmente de + 25 000 € et la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 5 000 €).

Les dotations de l'Etat (74) : les dotations augmentent (+ 3,95%). Les recettes de la DSU (+ 28 223 €), de la DGF (+ 28 000 €), de la DNP (+ 13 580 €), du FCTVA (+ 12 000 €), des compensations d'exonérations des taxes foncières (+ 40 417€), de la dotation pour les titres sécurisés (+ 8 580 €), de la CAF (+ 23 000 € augmentation de la fréquentation aux ALSH) augmentent...

Les recettes fiscales et les dotations seront ajustées lors d'une décision modificative après le vote des taux d'imposition et la notification des dotations.

Le chapitre « autres produits de gestion courante » (75) est stable. Ce chapitre regroupe principalement les revenus des immeubles.



3. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 6 482 716,58 €, y compris les restes à réaliser et les opérations d'ordre.

• Dépenses :

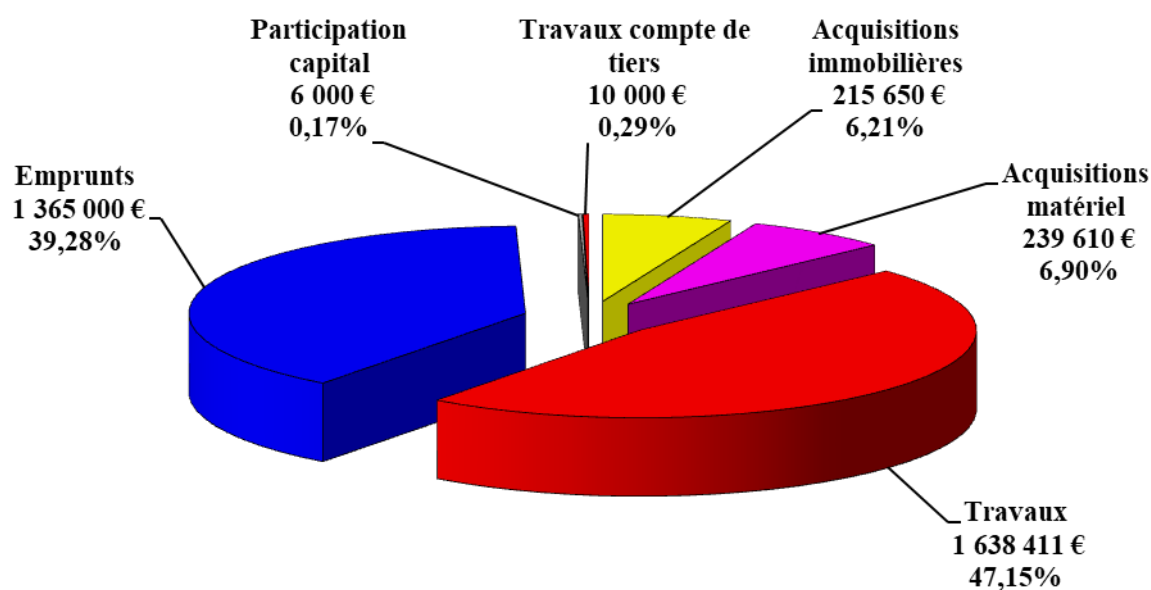
LIBELLE	2019	2020	2021	2022	2023
Acquisitions immobilières	3 000	250 800	331 000	293 900	215 650
Acquisitions matériel	210 532	241 040	282 100	473 800	239 610
Travaux	3 738 300	5 227 262	4 362 150	2 787 820	1 638 411
Emprunts	1 115 000	1 037 000	1 250 000	1 300 000	1 365 000
Participation capital					6 000
Travaux compte de tiers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	5 076 832	6 766 102	6 235 250	4 865 520	3 474 671

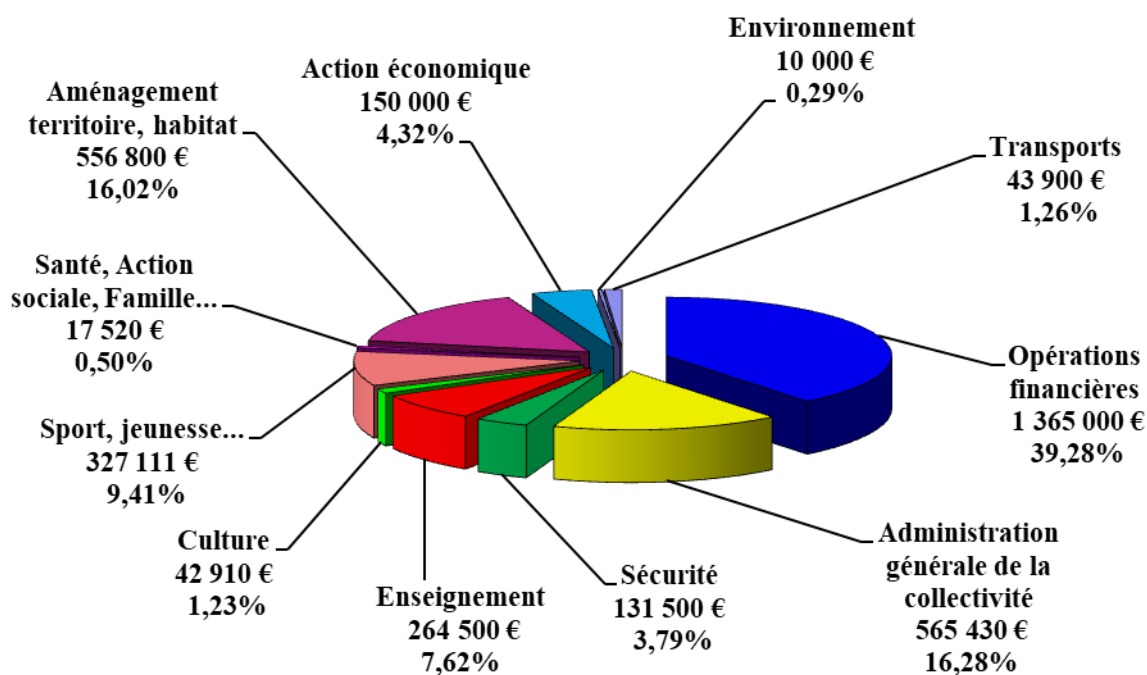
Les dépenses réelles d'investissement (hors reports) sont de 3 474 671 €, soit une diminution de - 28,59%.

Pour information, le montant des restes à réaliser est de 1 010 858,48 € et les opérations d'ordre sont de 57 600 €.

Les principaux projets pour l'année 2023 sont les suivants :

- . Programme d'éclairage public (enfouissement réseau, renouvellement du parc d'éclairage public (mâts, ampoules led)) : 527 500 €
- . Ecole élémentaire Paul Bert (toiture, panneaux photovoltaïques, abri vélo...) : 237 500 €
- . Equipement sportif de proximité Bacro : 190 000 €
- . Prémption commerce : 150 000 €
- . Extension du réseau de vidéosurveillance : 120 000 €
- . Réfection aires de jeux parc Maréchal et J. Ferrat : 86 300 €
- . Acquisition esplanade D. Chabasse : 59 650 €
- . Maison Dhalluin (réhabilitation terrain) : 50 000 €
- . Acquisition véhicules : 50 000 €
- . Réfection sentier du Roubaix : 35 900 €
- . Cimetière (extension du colombarium,...) : 28 000 €
- . Etude isolation Hôtel de Ville : 20 000 €
- . Pare-ballon stade Jean Cholle : 17 000 €
- . Réfection revêtement sol tennis couvert Jules Ferry : 15 000 €



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Le niveau de la dette communale s'élève à 12 595 692,26 € au 01/01/2023.

- Recettes

LIBELLE	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions	57 650	114 878	15 000	136 097	142 344
Emprunts	3 332 836	4 690 261	4 168 334	2 598 360	1 288 777
Dotations	369 000	660 000	539 000	764 000	669 000
Participation financière	36 765	38 235	39 765	41 355	0
Cessions			198 000		
Travaux compte tiers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	3 806 251	5 513 374	4 970 099	3 549 812	2 110 121

Les recettes réelles d'investissement (hors reports) s'élèvent à 3 271 714 € dont 1 161 592,97 € pour les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

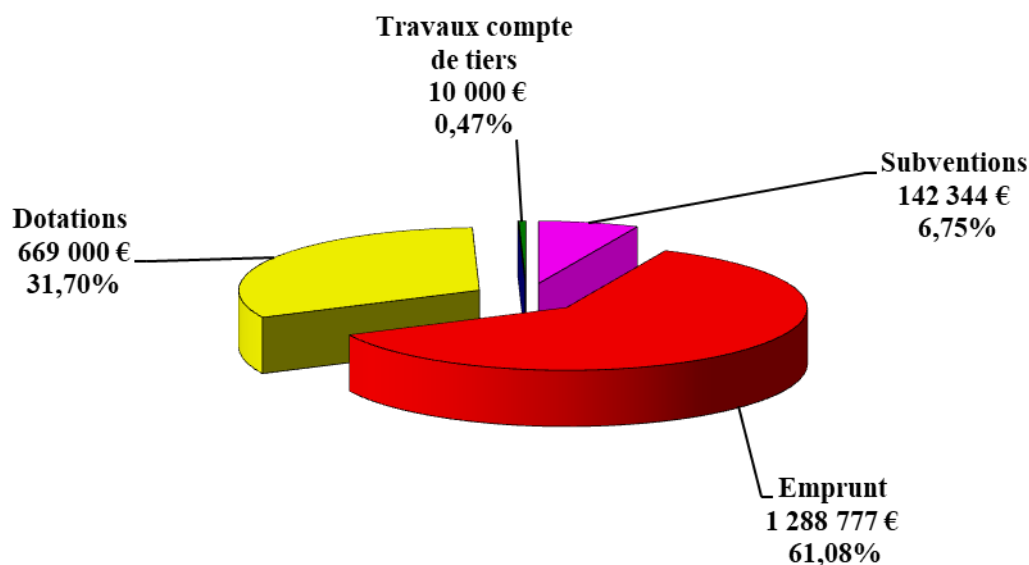
Pour information, les restes à réaliser de recettes sont de 1 788 852,61 € et les opérations d'ordre sont de 1 422 149,97 € (722 149,97 € pour le virement (021) et 700 000 € pour les amortissements (040)).

Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 1 288 777,03 € (ne sont pas déduites les futures subventions que nous pourrions obtenir).

Les subventions (13) correspondent aux 17 000 € de la redevance R2 de la MEL, 50 000 € de subvention de l'ANS pour la rénovation de la salle de gymnastique Jules Ferry, 71 244 € de la MEL pour la rénovation de l'éclairage public et 4 100 € pour un audit énergétique de l'école élémentaire Paul Bert.

Les dotations (10) proviennent essentiellement du FCTVA.

L'autofinancement passe de 1 315 707,74 € à 1 364 549,97 €, soit une augmentation d'environ + 48 840 €.



4. Données générales

A. Taux d'imposition

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :
27,70%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :
49,24%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :
54,69 %

Les taux d'imposition sont inchangés pour l'année 2023.

B. Ratios

RATIOS	BP2023	BP2022
Dépenses réelles de fonctionnement/population	986,61	975,96
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 068,65	1 027,65
Dépenses d'équipement brut/population	224,83	437,14
Encours de dette/population	903,44	915,89
DGF/population	149,85	146,40
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	60,88	61,33
Dépenses réelles de fonct. et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct.	101,62	104,14
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	21,04	42,53
Taux d'épargne brute (Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	9,16	9,28
Ration endettement (Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)	84,54	89,12

Population : valeur recensement INSEE